



DECISION DU MAIRE N° 39/2025
Annule et remplace la décision 36/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20250807-2392025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2025
Publication : 07/08/2025

- 7. Finances
- 7.3 Emprunts
- 7.3.2 Lignes de trésorerie

Objet : CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE

Contrat de ligne de trésorerie de 400 000,00 € auprès de la BANQUE POSTALE

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL,

Vu l'éventualité de devoir recourir à l'utilisation d'une ligne de trésorerie si le rythme des dépenses d'investissement est plus important que celui des recettes correspondantes,

Vu l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL, a confié à M. le Maire la délégation de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 400 000 € par année civile,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie de 400 000 € établi par la BANQUE POSTALE,

Considérant que la proposition de la BANQUE POSTALE, CPX402, 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06, correspond aux attentes de la collectivité,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de ligne de trésorerie, ayant pour objet le financement de besoins de trésorerie, est conclu avec LA BANQUE POSTALE pour une durée d'un an selon les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	400 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	3,220%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus le 25 Septembre 2025
Garantie	Néant

Commission d'engagement	400,00 EUR, soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0,230% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera affiché à la mairie de Lunel-Viel.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le, 07/08/2025
Fait à Lunel Viel
Le Maire,
Fabrice FENOY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.